

## ***Séance du 15 Novembre 2018***

*L'an deux mille dix-huit, le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOUSEL Patrice, maire.*

*Présents : Tous les conseillers sauf Mmes MASCRET N. CHARBEAUX A Ms MASSICOT F. HAUTAVOINE G. LOURDAULT G. absents excusés. Et Mme GUARDABASSI C. non excusée. Ms HAUTAVOINE G. et LOURDAULT M. ont donné respectivement procuration à Mme POCQUET A-M. M. LEROY H.*

*Mme POCQUET A-M arrive à 20 h 15 pdt le 5ème sujet*

*Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire :*

*Le maire ouvre la séance puis entame l'ordre du jour.*

*Puis, il propose d'approuver la séance précédente du 25 septembre 2018.*

### **Approbation de la séance du 25 septembre 2018**

*L'assemblée approuve la séance du 25 septembre 2018*

***13 pour -***

***N° 35-2018***

### **Approbation du rapport d'activité 2017 de la C.U. du Gand Reims**

***13 pour***

*L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune, membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.*

*C'est pourquoi, il vous est proposé de prendre acte de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité 2017 de la Communauté urbaine du Grand Reims.*

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,*

*Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2017,*

*Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,*

***Après en avoir délibéré,***

***DECIDE*** de prendre acte de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité 2017 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

## **N° 36-2018**

### **Signature d'une nouvelle convention avec le CCAS de Witry Lès Reims**

#### **13 pour**

*Le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour répondre à la proposition faite par le C.C.A.S. de Witry Lès Reims afin de modifier le mode de répartition des frais de distribution de l'aide alimentaire en se basant dorénavant sur la réalité de la fréquentation et non plus sur le nombre de famille comme le disposait la convention actuelle.*

*Et autoriser le représentant de la collectivité à signer cette convention.*

**Après délibération, l'assemblée décide :**

**De changer le mode de répartition des frais de distribution de l'aide alimentaire faite à Witry Lès Reims.**

**Et**

**Autorise le maire à signer cette nouvelle convention qui entrera en vigueur pour l'exercice 2018 facturé en 2019.**

## **N° 37-2018**

### **La Suippe : Rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage communal de Warmeriville**

#### **13 pour**

*Le maire expose les différents scénarios et la synthèse comparative de ceux-ci, présentée dans une grille.*

*Après cet exposé, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage communal.*

*Dans sa réflexion, le conseil municipal aurait retenu le scénario B :*

- *Restauration de la franchissabilité piscicole uniquement,*
- *Pas d'effet sur la retenue amont,*
- *Pas de gain écologique en termes d'habitat,*
- *Déblaiement et restauration du canal et mise en place de la rivière de contournement,*
- *Sans effet sur l'effet cascade,*
- *Préservation des ouvrages et de leur valeur patrimoniale,*
- *Prix : 67.5 à 82.5 K€*
- *Reste à charge à la commune : entre 40 à 50 K€.*

*Cependant, lorsque le conseil municipal avait décidé de réaliser cette étude et les travaux qui en découleraient ; l'ensemble : « étude et travaux » étaient subventionnés à 100 %.*

*Ce fût le cas pour les études mais pas pour les travaux.*

*A ce jour, il resterait 50 000 € à la charge de la commune. Sans compter la remise en état du nouveau parc après travaux qui s'élèverait aux environs de 70 000 €.*

*Durant le débat, les conseillers municipaux ont évoqué la première délibération qui mentionnée la prise en charge des études et des travaux à 100 %.*

*Ce qui n'est plus le cas à ce jour.*

*Considérant l'impact financier sur le budget communal et toutes les raisons évoquées ci-dessus ; le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à cette étude pour l'instant.*

## **N° 38-2018**

### **Aménagement de l'ancienne voie ferrée en voie verte.** **Demande de subvention**

#### **15 pour**

*Monsieur le maire présente à l'assemblée les plans du projet d'aménagement d'une voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée entre Isles Sur Suipe et Heutrégiville.*

*Cet aménagement sur une distance de 3500 mètres linéaires s'étend entre les limites communales avec Isles sur Suipe et Heutrégiville du nord-ouest au sud-est.*

*Actuellement cette emprise est en friche, recouverte de ronciers, baliveaux et arbres de taille variable. Ce projet aura pour finalité d'aménager un espace naturel dédié à la promenade et aux modes de circulation douce à tous usagers non motorisés.*

*Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants de la collectivité, la commune a décidé d'aménager ce tronçon inexploité aujourd'hui en une voie verte sur le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer abandonnée. Celle-ci constituera un espace de vie réservé aux promeneurs à pieds, à vélo, en poussette. La finalité étant d'exploiter un poumon vert de la commune délaissé par son propriétaire (R.F.F. Réseaux Ferrés de France).*

*L'ensemble étant conçu en conformité pour les P.M.R. (personnes à mobilité réduite).*

*Cet aménagement permettra :*

- ***l'accueil de la population. En effet, vu l'accroissement du nombre d'habitants (depuis 4 ans en arrière, ce n'est pas moins de 231 logements qui auront été édifiés dont la plupart sont déjà construits). Nous souhaitons offrir des espaces pour la détente ou la pratique du sport. Ce lieu adéquat pourra accueillir cette population toute l'année pour différentes pratiques.***

- *l'accueil des scolaires ou péri scolaires pour des sorties nature et découverte ou simplement balades. Notre collectivité est dotée d'un pôle scolaire dénommé « LA DOLINE » qui compte environ 441 écoliers à ce jour.*
- *l'accueil des sportifs car notre commune recense plusieurs associations qui proposent plusieurs activités sportives. Elles organisent des compétitions en rapport avec leur discipline.*

*Le coût prévisionnel des travaux est estimé comme suit :*

- *Soit : 417 150 € H.T.*
- *T.V.A. 83 430 €*
- *Soit : 500 580 € T.T.C.*

*A cela s'ajoute les frais d'équipement en éclairage public (dont la collectivité n'a plus la compétence depuis son intégration dans la*

*Communauté Urbaine du Grand Reims) d'un montant de :*

- *153 000 € H.T.*
- *30 600 €*
- *183 600 € T.T.C.*

*Le cabinet GNAT a été sélectionné pour chiffrer l'estimation de ce projet.*

*Après débat et délibération, l'assemblée décide :*

- *D'aménager cet espace pour améliorer le cadre de vie de ses habitants toujours plus nombreux en raison d'une augmentation incontestable du nombre des habitations,*
- *De réaliser ces travaux, dès l'obtention de subventions et si le projet est subventionné,*
- *De solliciter une subvention la plus élevée possible auprès :*
  - *de l'état au titre du soutien à l'investissement local,*
  - *de la Communauté Urbaine du Grand Reims,*
  - *de la DETR,*
  - *du Département,*
  - *de la Région Grand Est.*
- *De financer ces travaux avec de l'emprunt de l'autofinancement et la subvention accordée.*

- **Arrête le plan de financement ci-après :**

*Subvention escomptée 50 %*                      **250 000 €**  
*Minimum voir plus*

*Emprunt. Relai TVA*                              **83 430 €**

*Autofinancement (commune) :*      **167 150 €**

*Total :*    **500 580 €**

- **De charger le maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer les pièces et documents y afférents.**

**Informations diverses :**

*M. LIESCH J-M communique à l'assemblée le compte rendu du dernier conseil des écoles de la Doline :*

- ✓ *effectifs de rentrée : 441 élèves effectifs en croissance (2015 : 364, 2016 : 391, 2017 : 410)*
- ✓ *Les parents sollicitent une haie le long de l'espace vert qui borde la R.D. 20 côté pôle scolaire,*
- ✓ *Ils sollicitent la réfection de l'entrée du chemin de Lavannes*

*M. Le Maire informe l'assemblée :*

- ✓ *Les travaux de la salle polyvalente prennent du retard, le spectacle de Noël aura lieu le 16 décembre,*
- ✓ *Rue de la Filature, les travaux se terminent,*
- ✓ *Les travaux de pose de la fibre débuteront en juin prochain.*

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 45.*

*Suivent les signatures :*

*MOUSEL Patrice :*

*LIESCH Jean-Michel :*

*DOUSSAINT Nadia :*

*GRIFFON Pol :*

*DOBIGNY Myriam :*

*RICHARD Daniel :*

*POINSOT Jean-Marie :*

*CAILLOT Jeanne :*

*DESÉNÉPART Agnès :*

*SOSNOWSKI Richard :*

*GAIDOZ Hervé :*

*CHARBEAUX Armelle :  
Absente excusée*

*MASCRET Nathalie :  
Absente excusée*

*GUARDABASSI Carole :  
Absente,*

*MASSICOT Fabien :  
Absent excusé*

*HAUTAVOINE Gérard :  
Absent excusé ayant donné procuration à Mme POCQUET*

*POCQUET Anne-Marie :*

*LOURDAULT Marc :  
Absent excusé ayant donné procuration à M. LEROY H.*

*LEROY Herbert :*